

# Une petite hydroélectricité



siennes avec l'association Adera (association pour le développement des

## Quatre communes propriétaires de centrales dans le Jura

Champagnole a été au XIX<sup>e</sup> siècle l'une des premières villes électrifiées de France, grâce à la construction d'un barrage sur l'Ain et d'une centrale hydroélectrique, en 1890, par le Suisse Hugues Bovy. La ville fait aujourd'hui partie des quatre communes jurassiennes à posséder une centrale hydroélectrique, avec Saint-Claude, les Planches-près-Arbois, et Foncine-le-haut. De 1948 à 1952, EDF devient propriétaire du site champagnolais, puis abandonne l'exploitation et cède l'ouvrage à la commune. Depuis 1981, la ville de Champagnole exploite sa propre centrale hydroélectrique.

D'une puissance de 330 kW, « la centrale rapporte à la commune environ 100 000 euros par an et c'est une électricité vraiment verte », indique le maire de Champagnole, Guy Saillard. En 2015, la ville a investi environ 400 000 euros pour la moderniser. L'entretien est réalisé en régie, sans besoin de faire appel à des entreprises extérieures. « Tout est automatisé, mais il faut quand même une présence journalière », détaille le maire.

### Planches-près-Arbois : surveillance bénévole

Aux Planches-près-Arbois, l'expérience communale est plus récente, bien que le site date de plus d'un siècle. « La vallée était tournée vers la cartonnerie, il y avait des turbines à chaque seuil, raconte François Perrin, maire



La centrale hydroélectrique de la Roche à Champagnole a été remise en service par la commune en 1981.

Photo Progrès/Patrick Bonjour

des Planches. Nous avons eu l'occasion de racheter la centrale en 2012 ». Un peu par hasard. « Il y a une passerelle à 30 mètres de la cascade, elle était en mauvais état, il fallait la refaire, raconte François Perrin. On s'est rendu compte qu'elle était sur un terrain privé et que la cascade aussi ! Nous avons négocié avec le propriétaire pour acheter la centrale et la cascade est devenue municipale ».

Des travaux ont été réalisés pour automatiser la centrale. « Ça nous faisait peur, il y avait de gros investissements à faire »,

rappelle le maire. Aujourd'hui, il n'y a rien à regretter. « La centrale rapporte environ 32 000 euros tous les ans et les charges régulières sont très faibles ».

C'est l'ancien maire, Hubert Darbon, qui se charge bénévolement de la surveillance et de l'entretien de la centrale. Le seul accroc est d'origine animale. « En 2020, des loirs ont provoqué un court-circuit. Nous en avons eu pour 3 000 euros et plus d'un mois d'arrêt », se souvient François Perrin.

E.C.

« Nous avons eu l'occasion de racheter la centrale en 2012. Elle rapporte environ 32 000 euros tous les ans. »

François Perrin, maire des Planches-près-Arbois



## ZOOM



Les turbines du barrage de Vouglans produisent 300 millions de kWh par an ArchivePhoto Progrès/DR

### ■ Vouglans, 3<sup>e</sup> plus grande retenue d'eau de France

Il ne s'agit pas de petite hydroélectricité. Mais comment ne pas évoquer le barrage de Vouglans lorsqu'on évoque le sujet ? D'une hauteur de 103 mètres, il s'agit de la troisième plus grande retenue d'eau de France, mise en service en 1968. Le lac mesure 35 km de long. Ce sont 300 millions de kWh qui sont produits chaque année, soit la consommation en électricité de deux villes réunies comme Oyonnax et Bourg-en-Bresse, selon EDF.

Dans le Jura, on compte 8 autres installations hydrauliques exploitées par EDF : la centrale de Crissey dans la commune du même nom, le Moulin Neuf à Dole, La Serre à Saint-Claude, l'Usine EDF de Bourg-de-Sirod, le Saut-Mortier à Lect, la centrale électrique de Nozeroy, la centrale de Chalain à Marigny et Le Flumen à Septmoncel.

## Produire de l'électricité en préservant la biodiversité

Pour lancer un projet de petite centrale hydroélectrique, il faut tout d'abord « suffisamment d'eau et une chute suffisamment importante », précise Fabrice Bouveret, de l'association Adera, animateur de la mission hydroélectricité en Bourgogne Franche-Comté. « Les chutes les plus basses peuvent aller jusqu'à 1,5 mètre. La chute de la centrale de Saint-Claude est de 32 mètres ».

Il faut ensuite maîtriser le foncier. « Il peut y avoir un droit d'eau ancien, explique Fabrice Bouveret, un droit d'usage qui date d'avant la Révolution, ou une nouvelle autorisation administrative délivrée par la police de l'eau exercée par la DDT ».

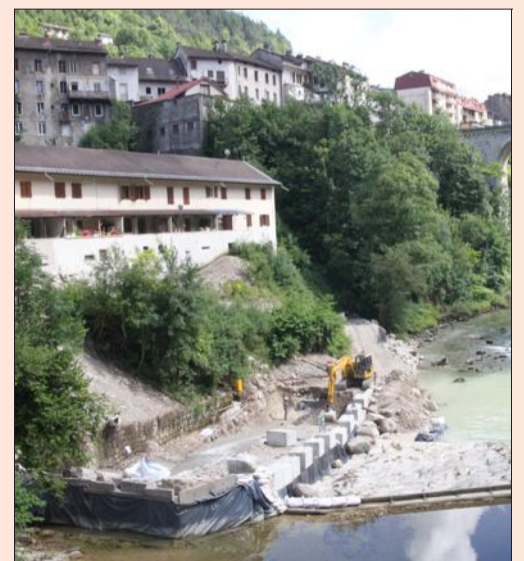
### Réunir tous les acteurs de la rivière

Dans le montage du projet, la préservation de la biodiversité est prise en compte. « Dans les études de faisabilité, on impose, a minima, deux réunions avec toutes les parties prenantes : l'office français de la biodiversité (OFB), les syndicats de rivière, les communautés de communes, détaille Lilian Geney, chargé de mission hydroélectricité à l'Ademe. Il peut aussi y avoir les fédérations de pêche, de canoë ».

### Des cours d'eau classés

Dans certains cas, il est parfois nécessaire de réaliser des passes à poissons. L'Agence de l'eau aide à les financer. « Certains cours d'eau sont classés et divisés en deux listes, d'autres ne sont pas classés. Sur les rivières de la liste 1, il n'y a pas le droit de construire de nouveaux ouvrages. Sur les rivières de la liste 2, il faut installer une passe à poissons, explique Laure Castel, chargée de mission continuité écologique à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. On peut aussi démanteler des ouvrages, quand il n'y a plus de potentiel. Mais depuis le 22 août 2021, la loi Climat et résilience modère la politique de restauration de la continuité écologique en incitant à tenir compte du patrimoine historique et du potentiel hydroélectrique sur les cours d'eau classés en liste 2. On ne peut plus démanteler l'ouvrage si c'est un moulin ».

E.C.



En 2016, une passe à poissons était en construction au niveau du Pont d'Avignon, rive gauche de la Bienne à Saint-Claude, en parallèle du barrage rive droite.

Archive Progrès/Christelle KLUGA